

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2022

Régulièrement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis le jeudi 5 mai 2022 à 20h30 en salle des délibérations sous la présidence de M. MAIRE Olivier, Maire.

**Etaient présents** : M. MAIRE Olivier, Maire - Mme BATAILLY Christine, M. LAURENT Hervé, Mme BERTRAND Pascale, Adjoint – Mme BOCHARD Julie, conseillère déléguée - M. GIROUDON Maurice, Mme BORODINE Geneviève, M. RAFIIE Hamid, Mme CASADO Pascale, Mme CABOUX Nathalie, Mme COQUARD Marie-Christine, M. PETIT Aurélien.

**Etaient absents excusés** : M. CATHERIN Thierry, M. SARRASIN Didier, M. BARRAS Jean-Marie.

**Secrétaire de séance** : M. PETIT Aurélien.

M. le Maire accueille les membres présents et désigne le secrétaire de séance.

### 1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 8 AVRIL 2022

➤ Après lecture du procès-verbal, il est adopté à l'unanimité.

Il est apporté quelques précisions relatives à la présentation du budget primitif 2022 :

1/ Le coefficient de revalorisation des bases fiscales est de 3.4% en 2022. L'augmentation prévue des bases de Cublize est de 4.8% (la différence vient du dynamisme foncier).

2/ La commune cotise à l'Association des Maires de France, laquelle propose des formations ouvertes à tous les conseillers dans le cadre du DIF élu. A partir de 2022, une cotisation supplémentaire de 350€ est demandée à la collectivité pour le financement de ces formations.

3/ Le tableau des indemnités des élus, présenté le 08/04/22, n'était pas à jour (indemnités de 2020 et non celles de 2021. Les indemnités de certains élus avaient débuté en mai 2020.

### 2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

➤ Aucune décision du maire prise par délégation du conseil municipal depuis le dernier conseil.

### 3. MODIFICATION DES TARIFS ET DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES A PARTIR DU 01/09/2022

Vu la délibération n°2020-09-1.2 du 3 septembre 2020 fixant les tarifs des services périscolaires, Considérant le bilan financier de chaque service périscolaire et l'augmentation significative de la contribution du budget communal au financement de ces services, Considérant le fonctionnement de l'application de réservation et facturation « gestion-cantine.com » et la nécessité d'une facturation mensuelle pour chaque service,

Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix du repas à 3,90€ (repas enfant et 4,90€ (repas adulte) et de modifier les tarifs de la garderie pour les passer en journalier. Les autres tarifs sont inchangés. Le règlement serait modifié en conséquence pour proposer une facturation mensuelle des garderies et non plus trimestrielle.

Au 01/09/2022	Garderie du matin	Par jour 1 <sup>er</sup> enfant	0,15 €
		Par jour 2 <sup>ème</sup> enfant	0,15 €
		Par jour à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	gratuit
Au 01/09/2022	Garderie du soir ou aide aux devoirs	Par jour 1 <sup>er</sup> enfant	0,15 €
		Par jour 2 <sup>ème</sup> enfant	0,15 €
		Par jour à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	gratuit
Au 01/09/2022	Restaurant scolaire	Par repas enfant	3,90 €
		Par repas adulte	4,90 €
		Par repas enfant non-inscrit	5,00 €

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1- FIXE, à l'unanimité, les tarifs des services périscolaires suivant le tableau ci-dessus à partir du 01/09/2022.

2- ADOPTE le règlement intérieur des services périscolaires modifié tel que le projet ci-annexé.

3- CHARGE M. le Maire d'avertir les familles par le dossier d'inscription de l'année scolaire 2022-2023.

### 4. MODIFICATION DES TARIFS DE LA REGIE DE RECETTES DES PRODUITS DE LA MAIRIE ET DE LA BIBLIOTHEQUE

VU Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Considérant que la régie de recettes créée au 01/09/2021 porte sur l'encaissement des produits provenant de la bibliothèque municipale et de la mairie,

Considérant la vente de repas organisée par la commune au cours de l'animation FIESTACUBLIZE,  
 Considérant que les tarifs sont adoptés par délibération du Conseil Municipal,  
 Monsieur le Maire propose d'abroger les délibérations précédentes portant sur les tarifs des produits de la mairie et de la bibliothèque et de voter les tarifs sur une unique délibération tel que :

Mairie	Photocopie A4 et A3 noir et blanc	0,20€ / photocopie
	Photocopie A4 et A3 couleur	0,50€ / photocopie
	Pièce de vaisselle cassée ou manquante lors de la location de salles	1€ / pièce
	Redevance d'occupation du domaine public	10€ forfait
	Repas adulte FIESTACUBLIZE	13,00 €
	Repas enfant FIESTACUBLIZE	8,00 €
Bibliothèque	Abonnement annuel famille	5€ / famille
	Livre d'occasion	1€ / livre

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- ABROGE les délibérations antérieures portant sur les tarifs des produits de la mairie et de la bibliothèque.
- 2- FIXE, à l'unanimité, les tarifs des produits provenant de la mairie et de la bibliothèque suivant le tableau ci-dessus à partir du 01/06/2022.
- 3- DECIDE que les repas des musiciens et des danseurs participant à l'animation de FiestaCublize seront offerts gratuitement.
- 4- DIT que ces produits seront encaissés par la régie de recettes Mairie et Bibliothèque.

La buvette de Fiestacublize sera confiée à Manif'Mômes.

## **5. PROJET D'ESPACE SPORTIF ET EDUCATIF D'EXTERIEUR : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Suite à la précédente réunion, de nouveaux devis ont été obtenus précisant le coût estimatif de chaque zone comprenant les études, les installations de chantier, les travaux de terrassement, les équipements à installer, les sols de sécurité et quelques mobiliers urbains complémentaires.

La correspondante de l'agence nationale du sport (ANS) dans le département évoque une possibilité de financer la piste de pumptrack et l'aire de fitness à au moins 60%. La Région financerait également sur ces deux éléments et le Département sur l'ensemble du projet.

Vu la demande des clubs sportifs locaux, le projet est réorienté pour donner priorité à la pratique du sport et à l'éducation au sport en extérieur avec la réalisation d'une piste de pumptrack et une aire de fitness pour la préparation physique et le renforcement du corps en agilité, équilibre et coordination.

L'ANS demande de signer une convention d'utilisation des équipements avec les clubs locaux. La convention d'utilisation de la piste de pumptrack sera signée avec l'Entente cycliste de Ronno et AERES. Celle de l'aire de fitness sera signée avec Forme cardio force, les Arts martiaux, Y'a CA COURIR et Nordique Club Beaujolais vert.

M. le Maire présente le plan de financement prévisionnel du projet dénommé Espace sportif et éducatif d'extérieur :

Dépenses		Montant estimatif H.T.	Recettes	Montant estimatif
Piste de pumptrack	études et chantier	15 230,00	AGENCE NATIONALE DU SPORT	186 338,40
	terrassement	25 000,00	REGION	62 112,80
	réalisation piste	77 250,00	DEPARTEMENT	50 000,00
	aménagement abords	22 645,00		
	<b>sous-total piste pumptrack</b>	<b>140 125,00</b>		
Aire de fitness	études et chantier	21 380,00		
	terrassement et aménagement	112 000,00	Auto-financement	76 757,80
	agrès fitness street workout	61 669,00		
	sol coulé de sécurité	40 035,00		
	<b>sous-total zone fitness</b>	<b>235 084,00</b>		
<b>TOTAL PROJET ESPACE SPORTIF ET EDUCATIF</b>		<b>375 209,00</b>		<b>375 209,00</b>

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- **DECIDE**, à l'unanimité, de réaliser le projet d'espace sportif et éducatif d'extérieur sur la zone sportive comprenant une piste de pumptrack et une aire de fitness (street workout).
- 2- **ACCEPTE**, le plan de financement prévisionnel tel que ci-dessus.
- 3- **VOTE** le projet de convention d'utilisation de chaque équipement et charge le maire de signer avec les associations sportives locales.
- 4- **SOLLICITE** l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour subventionner ce projet dans le cadre du Programme des équipements sportifs de proximité 2022.
- 5- **SOLLICIE** la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour une aide financière à ce projet dans le cadre du programme Equipements sportifs .
- 6- **SOLLICITE** le Département du Rhône à hauteur de 50000€ pour ce projet dans le cadre du Partenariat territorial 2022.
- 7- **CHARGE** M. le Maire de signer tous les documents réferents à ce dossier et notamment les demandes de subvention.

## 6. INFORMATIONS SUR LES ETUDES DE FAISABILITE EN COURS

### Redynamisation du centre bourg

M. le Maire indique que le diagnostic de l'étude de faisabilité sur la redynamisation du centre bourg a été envoyé à tous les conseillers. Lors de la réunion de restitution du 20 avril, OXYRIA a bien été à l'écoute et a repris les enjeux déjà évoqués. Les scénarios devraient être présentés avant l'été ainsi que l'information des habitants. Mme BOCHARD évoque la possibilité d'un comptage des véhicules par le Département.

### Etude de faisabilité pour l'agrandissement du local boucherie-traiteur

Mme MURAD a interrogé M. le Maire sur la possibilité d'extension du local loué à ce jour. Elle a développé la partie traiteur de son activité et elle se trouve aujourd'hui à l'étroit. Des mises aux normes sont aussi nécessaires. Côté communal, deux possibilités s'offrent actuellement : l'une est d'étendre le local situé en mairie avec la bibliothèque ; l'autre est de réaliser la boutique et l'atelier de fabrication dans l'ancienne poste.

Des contraintes de surface et d'accès existent dans les deux projets.

M. le Maire a demandé un chiffrage de faisabilité à l'architecte M. JANIN de FABRIQUES.

Les estimations sont divulguées au conseil. Une estimation du futur loyer de chaque projet va être donnée à Mme MURAD pour avoir son avis.

Le conseil municipal est partagé entre réaliser les travaux pour conserver ce commerce dynamique et la pérennité d'un tel commerce au regard des travaux engagés.

Une troisième solution est aussi abordée que Mme MURAD transfère son atelier de fabrication dans un tiers lieu privé.

## 7. INFORMATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALITE

Mme BATAILLY

Tour de rôles des élections législatives

Animations bibliothèque  
FIESTACUBLIZE et distribution des flyers et bénévolat pour l'organisation  
FESTIZ du comité des fêtes  
Correspondant semaines bleues : Mme Monique BOURG  
Marché des Liserons

M. GIROUDON

Démocratie participative : participation de citoyens dans les commissions ou commission consultative ou conseil de citoyens

M. LAURENT

Pause de tables de pique-nique  
Peinture Signaux Girod encore repoussée  
Balayage et désherbage machine en une journée très satisfaisants

Mme BERTRAND

3<sup>ème</sup> participant au jardin partagé  
Participation au CA de Calypso

Mme BOCHARD

Journée rencontre des CME/CMJ avec la COR  
Proposition de visite de l'hôtel du Département  
Journée environnement le 24 septembre 2022  
Rencontre CME et conseil municipal le 1<sup>er</sup> juillet à 18h30

M. MAIRE

L'ostéopathe laisse son local d'activité de Cublize à partir du 01/05/22.

## PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Elections législatives 12 et 19 juin 2022 de 8h00 à 18h00

Rencontre CME et conseil municipal le 1<sup>er</sup> juillet à 18h30

**Prochains conseils municipaux à 20h30 :**

Vendredi 3 juin  
Vendredi 1<sup>er</sup> juillet

Fin de la réunion à 22h45.